

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société hilbRt et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : manuels hilbRt Mathématiques 1STD2A et TSTD2A

Toute prestation accomplie par la société hilbRt implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société hilbRt s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Commandes

La quantité minimum de commandes est de 25 licences individuelles ou d'une licence classe par manuel. Toute vente individuelle sera refusée et non remboursée si elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'un achat collectif.

Clause n° 4 : Licences

Les licences individuelle et classe ne sont pas transférables. En cas d'utilisation d'une licence individuelle par plusieurs personnes ou d'une licence classe par plusieurs classes, le compte sera bloqué et l'achat non remboursé.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par carte bancaire ou par mandat administratif.

Clause n° 7 : Clause de réserve de propriété

La société hilbRt conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société hilbRt se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 8 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise de code d'accès à l'acheteur ;
- soit par rattachement du manuels au catalogue Corrélyce ou GAR pour l'établissement.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Clause n° 9 : Force majeure

La responsabilité de la société hilbRt ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 10 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nice.

Fait à Nice, le 01/07/2020